

Role des femmes dans l'industrie

2007/2197(INI) - 17/12/2007

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Ilda **FIGUEIREDO** (GUE/NGL/ PT) sur le rôle des femmes dans l'industrie, la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a tout d'abord voulu rappeler que la présence des femmes dans l'industrie variait en fonction du secteur d'activités dans lesquelles elles travaillaient. Ainsi, si certains secteurs apparaissent comme surreprésentés (ex. : secteurs textile, du vêtement, de la broderie, de la chaussure, du câblage et du matériel électrique et électronique ou de l'alimentaire, secteurs où la répétitivité des gestes est, par ailleurs, responsable de troubles musculo-squelettiques importants), certains autres ont une très faible représentation féminine notamment le secteur des technologies de pointe. Ils rappellent qu'en moyenne 14% des femmes employées dans l'UE travaillent dans l'industrie, mais que dans certains pays, ce pourcentage serait supérieur à 25% -avec un pourcentage important d'employées à temps partiel, les femmes représentant 65% des travailleurs à temps partiel dans le secteur industriel.

Dans ce contexte, les députés souhaitent que le rôle des femmes dans l'industrie soit promu et encouragé par le respect de l'égalité des salaires, de leurs conditions de travail, de leurs perspectives de carrière, de leur formation professionnelle et de leur droit à la maternité. Les grandes entreprises sont appelées à jouer un rôle majeur dans ce contexte en élaborant, de manière contraignante, leurs propres plans d'égalité négociés, et en encourageant l'application de ce type de mesures dans les PME.

Réaffirmant que la promotion d'un travail décent fait partie intégrante des valeurs de l'Union, les députés demandent aux États membres de prendre des mesures pour faire respecter les normes sociales vis-à-vis des femmes dans l'industrie mais surtout pour faire cesser l'exploitation dont elles sont victimes sur leur lieu de travail (notamment dans le secteur de l'industrie textile). Ils invitent dès lors les partenaires sociaux et la Commission à définir des normes élevées pour la protection de la santé au travail qui tiennent pleinement compte de la dimension de genre.

Lutter contre la pauvreté : soulignant que les ménages à revenu unique, où les femmes sont celles qui gagnent ce revenu, sont particulièrement affectés par la pauvreté, les députés invitent l'Union et ses États membres à faire de l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale une priorité politique pour l'Union européenne. Dans cette perspective, les députés appellent la Commission à encourager les politiques de formation professionnelle à l'égard des femmes notamment dans les secteurs des technologies de pointe et à encourager la recherche et l'innovation industrielle.

Vers une meilleure représentation des femmes : partisans d'une plus grande présence des femmes dans l'industrie, les députés demandent également une meilleure représentation des femmes dans les organisations syndicales ou chez les partenaires sociaux. Il faut également favoriser leur présence dans les conseils d'administration des entreprises.

Mieux accéder aux fonds : les députés invitent les États membres et la Commission à tenir compte de la dimension de genre lors de la distribution des aides du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation afin que celles-ci puissent également parvenir aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre féminine. Les députés plaident également pour la mise en place de programmes d'entrepreneuriat féminin et pour l'octroi d'aides financières à création d'entreprises féminines. Parallèlement, les parlementaires exigent que la Commission n'octroie pas d'aides communautaires aux entreprises qui « après en avoir bénéficié dans un État membre, transfèrent leurs activités de production dans un autre pays sans exécuter intégralement les contrats conclus avec l'État membre concerné ». En cas d'irrégularité, le remboursement des aides devraient ainsi être exigé.

Enfin, les députés demandent l'introduction, au sein des entreprises, de mesures de politique familiale flexibles afin de faciliter le retour des travailleuses et travailleurs après une pause carrière.